

LE GRAND CAHORS MOBILISÉ *pour la transition*



Préserver la qualité de vie passe par le Plan Climat Air Energie Territorial

Les travaux d'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Grand Cahors se poursuivent. Cet outil donne au territoire une ligne de conduite pour limiter le changement climatique, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air.

« *Le plan permet, entre autres, de réduire les dépenses énergétiques et lutter contre la précarité des ménages en difficulté, favoriser les mobilités alternatives en luttant contre le "tout voiture" et préserver les ressources naturelles.* » explique Francesco Testa, vice-président du Grand Cahors en charge de la transition écologique. Le Plan Climat Air Energie Territorial prend en compte l'essentiel de la problématique climat-air-énergie autour d'axes d'interventions :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Adaptation au changement climatique,
- Sobriété énergétique,
- Qualité de l'air,
- Développement des énergies renouvelables.

3 OBJECTIFS CLAIREMENT DÉFINIS

Le Grand Cahors poursuit la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial en travaillant notamment les objectifs suivants :

- Se diriger vers un territoire à énergie positive avec des bâtiments performants et une production d'énergie

renouvelable diversifiée et respectueuse du territoire.

- Favoriser une économie locale « bas carbone » en soutenant le développement d'une économie circulaire et en accompagnant une agriculture adaptée au changement climatique.
- Soutenir un urbanisme durable et un territoire des courtes distances.

Pour mieux comprendre la démarche et permettre à tous les habitants du Grand Cahors de s'approprier les outils et devenir les acteurs du projet, une réunion publique sera organisée ce printemps 2022. Toutes les infos seront disponibles sur le site www.cahorsagglo.fr et plus précisément sur la page : agir pour l'environnement.

Le Grand Cahors concrètement engagé pour la transition :

- Schéma de cohérence territoriale,
- Plan local d'urbanisme intercommunal,
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat,
- Guichet unique de la rénovation énergétique,
- Projet alimentaire territorial...